

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

## Séance du 01 octobre 2013

Etait absent : Stéphane LAPORTE

### 1/ Nouveau tableau du conseil municipal

Suite au décès de Monsieur Bernard DURET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, intervenu le 04 septembre 2013, il convient d'établir la nouvelle composition du conseil municipal.

Il est rappelé les règles suivantes : la place de 1<sup>er</sup> adjoint ne peut pas rester vacante, le nombre d'adjoint est de 3 au maximum et 1 au minimum.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : de réduire le nombre d'adjoint à 2 et de faire remonter d'un rang les adjoints. Le tableau du conseil municipal est désormais le suivant :

civilité	NOM – PRENOM	FONCTION
MME	FAURE Monique	Maire
M.	ROCCHI Alain	1er Adjoint
M.	MORAND Pierre	2ème Adjoint
M.	GIRAUD Marc	Conseiller municipal
MME	REY Samia	Conseillère municipale
M.	LAPORTE Stéphane	Conseiller municipal
MME	MOURABY Claire	Conseillère municipale
MME	RICHARD Jacqueline	Conseillère municipale
MME	JULLIEN Caroline	Conseillère municipale
M.	LE BRIZ Olivier	Conseiller municipal
	Total : 10	

### 2/ Remplaçants de M. Bernard Duret dans les instances communautaires

- **Conseil communautaire** : 2 titulaires : Monique FAURE et Alain ROCCHI
- **Conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement** :  
2 titulaires : Monique FAURE et Alain ROCCHI
- **Commission foncière** : Monique FAURE et Marc GIRAUD
- **Commission SCOT** : Monique FAURE et Pierre MORAND
- **Commission des finances** : 2 délégués : Monique FAURE et Pierre MORAND
- **CLET Commissions locales locale d'évaluation des charges transférées** : idem finances

### 3/ Signature d'une convention d'occupation du domaine privé

Suite aux travaux d'eau et de d'assainissement, l'arrêt-bus du transport scolaire du Conseil Général de l'Isère a du être déplacé provisoirement.

Il ne peut être rétabli à son emplacement initial suite aux refus des propriétaires des trottoirs. Il appartient à la Commune de trouver un nouvel emplacement pour l'abribus du Conseil Général. Madame le Maire doit négocier avec des propriétaires d'une parcelle située Quai de la Fonderie Royale. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine privé pour l'installation de l'abribus, et précise que l'esthétisme de cet installation devra être soigné.

### 4/ Bibliothèque intercommunale / participation de Rovon

Madame le Maire présente la délibération de Rovon en date du 09/07/2013.

Celle-ci précise que la commune de Rovon versera annuellement la somme de 2000€ à la commune de Saint-Gervais pour participation au frais de fonctionnement de la bibliothèque. Il est rappelé que la bibliothèque est installée à la Maison de la Drevenne, les frais de fonctionnement sont supportés par le budget principal de Saint-Gervais.

Une délibération est prise afin d'autoriser l'émission du titre de recette au budget principal

## 5/ Convention ATESAT

La précédente convention ATESAT était valable un an et reconductible deux fois ; elle est donc arrivée à échéance au 31 décembre 2012. Les missions d'assistance proposées par cette convention sont nécessaires au bon fonctionnement de la commune, notamment en matière d'aménagement durable du territoire, et permettent de bénéficier de conseils diversifiés dans de nombreux autres domaines. La convention établie par la Direction départementale des territoires de l'Isère est reconduite pour un montant annuel de : 131.18 €.TTC

## 6/ Personnel communal

Agence postale : Embauche de Karine JAILLET pour assurer le remplacement de Béatrice Ferrouillat.  
Service technique : Embauche de Cédric BONNAT 2 jours une semaine sur deux et Jonathan est passé à temps plein afin d'assurer le remplacement de Steve Halbout.

## 7/ Tarifs et conditions de location Salle des fêtes pour 2014

Personne de Saint Gervais, de Rovon	140 euros 80 euros pour le chauffage (d'octobre à fin avril)
Personne extérieure dont cognin	450 euros 80 euros pour le chauffage
Association de Saint Gervais, Rovon et Cognin	Gratuit
Association extérieure si aucun membre de St Gervais:	140 euros et 80 euros pour le chauffage
• Si membre de la commune:	Gratuit

**Un chèque de caution de 400 euros est demandé**

## 8/ DEVIS :

- **Sud-est minage** pour désamianter le toit du bâtiment Triouleyre : 4 072€, le conseil accepte ces travaux.
- **Colas** pour entretien voirie 2013 : reprise des nids de poules sur plusieurs chemins : accepté pour 1650€. La réalisation d'emploi chemin des travers est reportée après l'hiver.
- **C'pro**, copieur/imprimante/scanner mairie : suite à la nouvelle norme comptable PESV2 « protocole d'échange standard » avec la Direction générale des finances , obligation de dématérialiser tous documents comptables =
  - Changement du scanner avant la fin 2014 afin de passer au format OCR exigé. Le contrat du copieur arrivera à échéance fin 2014.
  - Achat du nouveau logiciel emagnus (comptabilité/paie/élection/administrés/état-civil): à prévoir sur 2014 (commande groupée afin d'avoir un tarif réduit)
  - Système de sauvegarde automatisé : demander un autre devis

## 9/ Urbanisme :

Déclaration de travaux, M. CHARLES, chemin de la Marguerite, panneaux photovoltaïques, dépôt le 27/09/13